

Nos réf:

compagnie d'assurances.

## Attestation à compléter obligatoirement par l'assureur du véhicule

(merci de cocher la case adéquate)

Je, soussigné
représentant la compagnie,
assureur du véhicule immatriculé appartenant à
dommages lors de sa mise en fourrière le/, certifie que :
le contrat d'assurance souscrit ne couvre pas ce type de dommages ;
☐ le contrat d'assurance souscrit couvre ce type de dommages mais ma compagnie n'a pas procédé et ne procèdera pas à l'indemnisation desdits dégâts ;
☐ le contrat d'assurance souscrit couvre ce type de dommages et ma compagnie va ou a déjà indemnisé le réparateur ou le propriétaire du véhicule au titre du préjudice subi*.
<u>Nota Bene</u> : Faute de production de cette attestation dûment complétée, datée et signée par l'assureur du véhicule, l'instruction de votre demande d'indemnisation ne pourra pas être poursuivie.
Date :

\* Les déclarations transmises à l'administration sont susceptibles d'être vérifiées auprès de la

Signature et cachet de la compagnie

DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS

Bureau des Affaires Juridiques 121, avenue de France CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13

Il est précisé que le service ne reçoit pas le public pour le contentieux des fourrières.

M'el: DVD-In demnisation Four riere@paris.fr